

# Flash ACCUEIL

Le journal d'information des professionnels des milieux d'accueil



## EDITO

Jouer et explorer au contact de la nature aide les enfants à se développer. Bouger à l'air libre et se reposer dans l'herbe ont un impact positif sur la santé mentale et physique. De nombreuses études existent, démontrant que l'être humain et les enfants en particulier ont besoin de contacts réguliers avec la nature. Au point que les priver de ce contact engendre ce qu'on s'entend à appeler à présent le « **nature-deficit disorder** » (d'après le journaliste et auteur américain Richard LOUV), traduit en « **syndrome de manque de nature** » (Réseau Ecole et Nature). De là à prescrire du temps de nature dès la plus tendre enfance, il n'y a qu'un pas !

A l'extérieur, on ressent les saisons jour après jour, les enfants se familiarisent avec la nature et la biodiversité, ils deviennent des personnes conscientes de leur environnement. Il s'y crée un lien qui perdurera tout au long de leur vie et qui les aidera à devenir des adultes responsables et demandeurs d'une société plus durable et respectueuse de leur environnement.

Même le simple fait d'avoir vue sur quelques éléments de nature peut déjà favoriser le développement et le bien-être du tout-petit. Il est donc à la portée de tous de fournir aux enfants ce contact quotidien. Pour inspirer et outiller en ce sens les professionnel(le)s et les aider à intégrer cet aspect dans leur dynamique de projet d'accueil, la brochure **Vitamine Verte** propose une structure de réflexion et des pistes concrètes.

A propos de l'investissement des espaces extérieurs, il est important de prendre le temps de développer une vision concertée avec l'ensemble des partenaires qui pourront soutenir et alimenter la dynamique (équipe, parents, agents de l'ONE...). Cette image inspirante constituera la base de votre projet à moyen et long terme. Analyser ce qui est fait actuellement, ce qui est envisagé et les préoccupations de chacun, pour que rien ne reste ignoré sera gage de pérennité et de durabilité.

La posture prise par l'adulte, la gestion de la sécurité, les moyens investis, tant pour les aménagements que pour l'entretien, la logistique des sorties en groupe sont autant de questions qui pourront être réfléchies pour répondre aux objectifs fixés en équipe. Mais il faudra veiller à ne pas laisser ces préoccupations entraver le développement du projet pour laisser une place centrale à l'enfant et à son besoin de nature.

Enfin, n'oublions pas que plus de nature, c'est aussi bon pour... la nature ! Ainsi, les milieux d'accueil apportent leur petite contribution au maintien de la biodiversité et au maillage écologique, pour autant que les choix soient judicieusement faits afin d'offrir une place aux plantes et animaux de nos régions. De nombreux partenaires peuvent vous y aider !

Céline HENRIET  
Project Manager - GoodPlanet Belgium

**N°34**

## SOMMAIRE

### AU QUOTIDIEN P. 2-10

- A la recherche de la vitamine verte ou comment investir et aménager l'espace extérieur avec de jeunes enfants

### SANTÉ P. 11-14

- Parlons des poux !
- Mise à jour du tableau d'éviction

### ENVIRONNEMENT P. 15-19

- Le choix des plantes pour explorer en toute liberté et sécurité !
- Focus
  - Que penser du gazon synthétique ? - Bon à savoir sur la réutilisation des palettes de bois
  - Usage du sel de déneigement comme désherbant

### JURIDIQUE P. 20-21

- Parents en état d'ébriété ou au comportement interpellant : que faire ?

### ACTUALITÉ P. 22-23

- Projet pilote de passage au statut salarié des accueillant(e)s conventionné(e)s

### RECETTE P. 24-25

- Petits poissons, grands effets !

### À ÉPINGLER P. 26-30

- Cadastre du parc immobilier des milieux d'accueil
- « Y a un loup ! »
- Attache-tétines : quelles sont les recommandations de l'ONE ?
- Le carnet de l'enfant en milieu d'accueil
- Les temps de repas dans les milieux d'accueil de la petite enfance : un plaisir !
- Mon carnet de bord professionnel : L'aventure continue sur le web !

### FLASH-BACK P. 31



## A LA RECHERCHE DE LA VITAMINE VERTE OU COMMENT INVESTIR ET AMÉNAGER L'ESPACE EXTÉRIEUR AVEC DE JEUNES ENFANTS

Aménager les espaces des milieux d'accueil constitue un défi permanent...  
4<sup>ème</sup> et dernière partie<sup>1</sup>.

Cet article privilégie la réflexion sur l'aménagement des espaces attenants au milieu d'accueil.

### POURQUOI SORTIR ?

Avant toute chose, il nous semble important de rappeler les bienfaits et surtout **le plaisir de sortir régulièrement**, voire quotidiennement et ce, par tous les temps !

L'ensemble des témoins rencontrés pour la réalisation de cet article sont univoques : c'est avant tout le plaisir de partager ensemble un temps à l'extérieur qui doit guider les professionnels et les enfants à sortir.

*« Il n'y a pas de mauvais temps, il n'y a que des mauvais vêtements <sup>2</sup> ! »*



Halte Accueil «La pause Grenadine» à Bastogne

Sortir, c'est bon pour la **santé globale de l'enfant**. Il respire l'air frais et éveille ses cinq sens naturellement, en contact avec l'environnement.

Contrairement à ce que la plupart des gens pensent, l'air intérieur peut être parfois plus pollué que l'air extérieur.<sup>3</sup>

Il est prouvé que sortir **stimule la motricité** et favorise chez l'enfant l'exercice de la « grosse » motricité (courir, sauter, grimper, rouler à vélo...).



Vitamine Verte) -  
Good Planet Belgium

Sortir lui permet de **comprendre le monde qui l'entoure**. À travers la découverte des éléments (l'eau, la terre, le feu, le vent) et le monde du vivant (les petits ou gros animaux, les arbres, les fleurs), l'enfant appréhende son environnement. Cette expérience positive avec la nature l'invite à la respecter.

Sortir avec les enfants, c'est aussi leur donner l'opportunité d'acquérir de l'autonomie, par exemple en s'habillant ou en essayant.

Sortir **facilite** également la **socialisation**. En effet, l'espace aménagé disponible y est parfois plus grand qu'à l'intérieur.

La promiscuité de l'espace intérieur peut être évitée en investissant l'espace extérieur. Pour autant que cet espace soit bien aménagé, que les jeux soient en nombre suffisant et identiques, que l'adulte limite le nombre d'interdits, la socialisation peut se vivre de façon plus sereine.

1 Voir les éditions précédentes du Flash Accueil : Flash Accueil N°30, 31 et 32

2 Proverbe finlandais

3 Coffret « L'air de rien, changeons d'air » - Fiche « Pourquoi et comment renouveler l'air intérieur » - ONE 2017

Par ailleurs, les expériences de terrain témoignent d'un apaisement lorsque les jeunes enfants sont dehors. De même, les professionnels et les familles qui sortent régulièrement mettent en évidence que les enfants ont un meilleur **appétit** et un **meilleur sommeil**.



Sortir permet également de **susciter la créativité**, en donnant vie aux matériaux, aux paysages (regarder les nuages qui passent, jouer avec des marrons, imiter le cri des animaux...).

Avons-nous besoin de vous convaincre davantage ?  
Sortir même 5 minutes, peut faire du bien !!!

Maison d'enfants  
« L'Arche de Noé » à Grummelange

## SORTIR, UNE DIMENSION INTÉGRÉE DANS LE PROJET D'ACCUEIL

### Témoignage

*Nous avons toujours été vigilantes, en tant qu'Assistants sociaux, à l'investissement de l'extérieur. Il y a toujours eu une place pour l'extérieur. Maintenant c'est encore en train d'évoluer. Une des étapes qui nous a marquées, ça a été la mise en œuvre de l'arrêté infra qui nous a surtout orientées vers l'espace intérieur. Nous avons eu également un regard plus important sur la sécurité. Mais l'espace extérieur a toujours été important pour nous. Les accueillantes sortent depuis toujours régulièrement.*

*Dans notre journal mensuel des accueillant(e)s, nous avons déjà abordé plusieurs fois des pistes pour les soutenir dans l'investissement de l'espace extérieur par tous les temps.*

*Lorsqu'on rencontre les parents au début, on leur présente notre projet pédagogique. A travers les photos qui illustrent le projet du Service, on présente d'emblée que les accueillant(e)s vont sortir et qu'on les accompagne pour encore mieux aménager leur espace. C'est d'ailleurs un des points de notre plan d'amélioration de qualité.*

Nathalie HUBERT  
Assistante sociale du Service d'Accueillant(e)s  
Conventionné(e)s  
« La Jardinière » à Gouvy

**Investir l'espace extérieur** est un **axe à développer dans le projet pédagogique**. Afin de partager avec les parents vos choix éducatifs, un encart illustré de photos peut être réservé dans votre projet pour spécifier l'intérêt de sortir et préciser le trousseau de vêtements nécessaire.

### À réfléchir :

- **Comment communiquons-nous nos choix pédagogiques aux parents ?**
- **Comment peuvent-ils se représenter ce que l'ont fait ?**
- **Comment entendons-nous leurs craintes ?**
- ...

Dans le projet pédagogique interne au milieu d'accueil et à destination des professionnels, cet axe doit faire l'objet d'un **consensus pour une adhésion de l'ensemble de l'équipe**. L'organisation des temps d'accueil dehors, l'aménagement des espaces et les choix pédagogiques devront être spécifiés en vue d'alimenter la réflexion et/ou de les partager avec un stagiaire ou un nouveau collègue.

### À réfléchir :

- **Sommes-nous tous d'accord sur cet axe du projet d'accueil ?**
- **Comment les différentes situations qui se vivent dehors résonnent en nous ?**
- **Pourquoi sortons-nous ? Pourquoi ne sortons-nous pas ?**
- ...



Maison d'enfants « L'Arche de Noé » à Grummelange

## Témoignage

*On a décidé, en équipe, que c'est notre projet pédagogique. Tout le monde n'était pas convaincu au même degré... Après quelques temps, j'ai senti une démotivation d'une partie de l'équipe. En tant que responsable, j'ai rappelé l'intérêt de l'enfant et notre projet pédagogique. Je leur ai laissé l'opportunité de s'organiser entre elles comme elles le veulent. Je ne suis pas une contrôleuse mais c'est mon rôle d'être garante du projet d'accueil.*

Inès BOUVE  
Responsable de la Maison d'enfants  
« L'Arche de Noé » à Grummelange



En vue de soutenir le développement de l'autonomie des enfants, il y a lieu de penser à l'aménagement des espaces qui permettront de sortir. Un espace aéré permettant de se mouvoir librement, en ayant accès à son équipement par soi-même, limitera les sources de conflits et donnera à tous l'envie de sortir !

AFIN D'INVESTIR L'ESPACE EXTÉRIEUR AU MIEUX, IL EST PRIMORDIAL DE **SE POSER LA QUESTION DE SON ACCÈS.**

### À réfléchir :

- **Comment, avec un groupe de bébés, descendre les marches des escaliers pour se rendre dans le jardin ?**
- **Comment sécuriser l'accès pour les plus grands ?**
- ...

## Témoignage

*Lorsqu'on autorise un(e) accueillant(e), en tant qu'Assistante sociale, on est très vigilante aux possibilités qu'il (elle) pourra proposer en lien avec cette partie du projet pédagogique. On met le (la) futur(e) accueillant(e) en situation avec des groupes d'âges mélangés pour voir comment il (elle) a réfléchi l'investissement de son espace extérieur avec les enfants ayant des besoins et des rythmes différents.*

Nathalie HUBERT  
Assistante sociale du Service d'Accueillant(e)s  
Conventionné(e)s « La Jardinière » à Gouvy

Pour sortir, il faut parfois **s'habiller en conséquence**. Mettre des bottes, un manteau, un bonnet, une casquette...

## Témoignage

*Avant, sortir était un moment de stress... Les adultes se mettaient la contrainte d'habiller tous les enfants et les enfants devaient attendre. Maintenant, on a mis les porte-manteaux à hauteur d'enfants et les plus grands essayent d'enfiler leurs vêtements comme ils le peuvent. Les chaussures sont accessibles et c'est pareil. S'habiller c'est une activité en soi, un rituel avant la sortie.*

Equipe de la Maison d'enfants  
« L'Arche de Noé » à Grummelange

**Bon à savoir :** Pour susciter l'autonomie de l'habillage, des techniques existent pour que les plus grands enfilent leur veste, seuls.

**Introduisez les mots clés suivants :** « technique papillon enfant » dans votre moteur de recherche Internet et le tour est joué !

D'autre part, les trésors que les enfants trouvent dehors peuvent être aussi rapportés à l'intérieur. Avec les plus grands, on pourra, par exemple, constituer une table des saisons<sup>4</sup> qui permettra de faire vivre les saisons et de prendre conscience du temps qui passe et des particularités de chacune d'entre elles.

Par ailleurs, on trouvera dans l'espace extérieur différents types de matières (pommes de pin, fleurs, galets, plumes...) qui serviront l'activité autonome de l'enfant à l'intérieur. On peut donc penser à un endroit pour les mettre en valeur et/ou les stocker...

Si on s'accorde de jouer à l'intérieur avec ce qui provient de l'extérieur, l'inverse est vrai aussi ! Dehors, peut aussi être l'occasion de s'arrêter et de prendre un livre. Si les poupées sont souvent réservées à l'intérieur, les sortir en poussette et en profiter pour leur permettre de prendre l'air et /ou de leur donner un bain peut être une chouette activité !

Enfin, certains milieux d'accueil sont amenés à partager leur espace extérieur.

**Comment s'organiser ?**

**Témoignage**

*Nous sommes installés dans une copropriété. Dans la cour partagée avec les locataires, on ne peut pas laisser de matériel. Lorsqu'il fait beau, par exemple, on sort des seaux d'eau pour jouer à faire des traces au sol. Nous avons un chariot qui nous permet de transporter le petit matériel.*

*Nous avons également un jardin clôturé partagé. Nous l'avons aménagé tout en prenant en compte que les copropriétaires peuvent l'utiliser. Par exemple, nous avons planté des petits fruitiers et des plants de tomates et plusieurs copropriétaires sont venus se servir. Ce n'est pas un souci. La relation se passe bien avec les colocataires et ils apprécient de nous voir jouer dans les espaces partagés.*

Equipe de la Halte accueil  
« La pause Grenadine » à Bastogne

**ALLEZ C'EST PARTI, AMÉNAGEONS NOTRE ESPACE EXTÉRIEUR**

**Un espace qui donne envie...**



AEC Mme Fondeur à Bomal-sur-Ourthe

L'espace invite à jouer, respecter, découvrir, explorer, bouger, s'émerveiller... Le beau se traduira notamment à travers le **choix des plantes, arbustes**, du choix des **matériaux** mis à disposition des enfants (des matériaux qui permettront d'identifier les espaces : mur, palissade...), de l'**agencement** de ceux-ci.

**UN ESPACE LISIBLE**

Comme pour l'espace intérieur<sup>5</sup>, l'espace extérieur nécessite d'être lisible.

Si à l'intérieur des lignes ou des changements de couleurs au sol peuvent identifier des zones, dans l'espace extérieur, il convient de permettre à l'enfant d'identifier ce qu'il peut faire et où. Les différents revêtements de sol (béton ou autre sol dur, herbe, sable, copeaux, gravier...) permettront de mettre en évidence qu'ici on peut faire des circuits à vélo, que par-là, on peut se poser pour manipuler, vider et remplir des seaux, par exemple.



Crèche d'Herstal

Une zone est dédiée aux plus petits qui rampent en sécurité, une autre aux grands qui ont besoin de courir, sauter... en toute liberté. Cet espace-ci est prévu pour se reposer, celui-là pour le repas.

Par ailleurs, il convient de créer des zones qui répondent également aux besoins et intérêts de chacun des enfants, tout au long de la journée. L'espace extérieur favorise le regroupement spontané de petits groupes d'enfants, propice aux relations positives, aux échanges et discussions. Cet espace lisible offre des repères clairs et sécurisants pour chacun des enfants.

**AMÉNAGER LES RELIEFS, PENSER À LA GRANDE MOTRICITÉ DES ENFANTS PLUS GRANDS**

L'espace extérieur est l'occasion pour les jeunes enfants de courir, de **sauter**, d'**expérimenter l'équilibre**, de **grimper**, de **glisser**, **faire du vélo**...

Dans l'espace extérieur, il sera important de réfléchir aux différents aménagements qui pourront permettre ces différentes actions indispensables au bon développement de l'enfant. Il n'est pas nécessaire de faire de gros investissements.

4 Site Internet Eveil et nature – Outils et formations en ligne : <http://formations-veil-et-nature.com/celen-n2-4-modules-de-formation/>

5 Flash Accueil N°32 p.4

Prenons le temps d'observer ce que le jardin peut offrir comme activités possibles.

Par exemple, on peut penser à une petite butte, des rondins de bois, des chemins délimités, un toboggan intégré à l'environnement...

## Témoignage

*Certaines accueillantes nous disent : « C'est pas évident de les occuper dehors ».*

*En effet, un terrain de golf n'est pas très intéressant... Ceux qui ont un extérieur un peu plus accidenté trouvent du coup que c'est intéressant de sortir régulièrement.*

Nathalie HUBERT

Assistante sociale du Service d'Accueillant(e)s Conventionné(e)s « La Jardinière » à Gouv

## BESOIN DE PROTECTION DU SOLEIL, DE LA PLUIE

Une étude suédoise intitulée « kidscape »<sup>6</sup> a mis en évidence les critères de qualité d'un espace extérieur. Un des facteurs dominants dans cette étude est la possibilité de pouvoir investir l'espace extérieur le plus régulièrement et le plus longtemps possible.

C'est pourquoi les lieux d'accueil sont invités à réfléchir à la présence d'arbres, de parasols, de tentes solaires, de préaux... qui permettront lorsqu'il fait ensoleillé de se protéger des rayons du soleil et quand il pleut, de ne pas se sentir trempés (même si des vêtements pratiques permettent d'investir l'espace extérieur par temps plus maussade...).



AEC Mme Fondeur à Bomal-sur-Ourthe

## Témoignage

*Puis-je améliorer quelque chose dans mon espace extérieur ? Oui, je mettrai une grande tonnelle ou de grands arbres pour qu'on soit couvert et qu'on puisse entendre siffler les oiseaux et le vent dans les feuilles.*

Madame FONDEUR

Accueillante conventionnée à Bomal-sur-Ourthe

## UN ADULTE QUI ASSURE LE PHARE

L'adulte assure par son regard une sécurité aux enfants<sup>7</sup>. Il faudra, comme pour les espaces intérieurs, identifier l'endroit où il pourra se poser pour observer et assurer, grâce à son regard bienveillant, la sécurité de chacun des enfants présents dans l'espace extérieur.

### À réfléchir :

- **Où puis-je m'installer pour assurer un regard sur l'espace extérieur ?**
- **A quelle hauteur dois-je me placer ? Sur une chaise, au sol ?**
- **Comment s'organiser en équipe pour assurer « le phare » sur l'ensemble de l'espace extérieur ?**
- ...

Si l'adulte assure une sécurité aux enfants, ce n'est pas pour autant que l'espace extérieur ne doit pas receler des petites cachettes qui permettent aux enfants de vivre des expériences positives, sans le regard absolu de l'adulte.

Par exemple, l'enfant peut trouver refuge dans une cabane de saule bien touffue ou derrière une maisonnette, pour autant que l'adulte ait assuré la sécurité et limite les sources de risques. Ces espaces d'intimité, espace refuge, offrent une possibilité à l'enfant de se mettre en retrait du groupe pour intégrer les événements vécus. Ils permettent aussi aux enfants plus grands de vivre leur autonomie.



Photo recueillie lors de la journée d'étude du 18 octobre 2016 à Erezée

<sup>6</sup> Le Furet N°65 Strasbourg, 2011 - "Kidscape" une étude de l'impact de l'environnement de plein air sur la santé des enfants au préscolaire

<sup>7</sup> Flash Accueil N°31 p.2

Témoignage

*Derrière le tas de bois sécurisé, les plus grands prennent souvent une petite tondeuse pour imiter mon mari. Ils prennent beaucoup de plaisir à se cacher et faire « coucou ».*

Madame FONDEUR  
Accueillante conventionnée à Bomal-sur-Ourthe

S'ORGANISER ENTRE ADULTES

Un point important à mettre en évidence pour investir l'espace extérieur est l'organisation de l'(des) adulte(s) pour éviter d'être au même endroit, au même moment.

Par exemple, si certains enfants souhaitent rester à l'intérieur (ou qu'ils sont à la sieste), peut-être que d'autres auront envie d'investir l'extérieur...

Répondre aux intérêts et besoins de chacun des enfants et profiter de vivre des moments privilégiés, en favorisant les petits groupes d'enfants est un autre point d'attention dans les modes d'organisation.

UN ESPACE SÉCURISÉ POUR LES PLUS PETITS

À réfléchir :

- **Comment s'organiser pour proposer aux plus jeunes enfants d'investir l'espace extérieur ?**
- **Quel espace est prévu pour eux ?**
- **Comment délimiter cet espace pour respecter chacun dans ses intérêts, ses besoins ?**
- ...

→ Quelques idées d'aménagement :

Un parc ou un espace délimité comme une couverture, un tapis, un coin d'herbe, une protection solaire, quelques objets accessibles facilement préhensibles pour favoriser les manipulations, l'exploration et les mouvements...

Pour les enfants rampants : des rampes, des estrades et des caissons de petites hauteurs ou des barrières qui permettent de s'agripper pour se redresser.

→ Et pour la sieste des petits...

Si l'espace extérieur est loin de l'espace intérieur et des chambres, des lits entièrement sécurisés peuvent trouver leur place dans l'aménagement des espaces extérieurs. Les bébés seront alors couverts selon la météo du jour...

Témoignage

*Parfois, lorsque le temps le permet et que je n'ai qu'un enfant qui a besoin de faire la sieste, je le mets dans un landau et il reste près de nous à l'extérieur.*

Madame FONDEUR  
Accueillante conventionnée à Bomal-sur-Ourthe

ET SI L'ENFANT MET EN BOUCHE ?

On peut se poser la question du contact avec la nature et le passage de certains matériaux naturels passant par la bouche des enfants<sup>8</sup>. Les scientifiques s'accordent pour dire qu'un excès d'hygiène amène les jeunes enfants à développer toute une série de maladies comme l'asthme, des allergies, des infections...

Pour exemple, Fabrice BUREAU, professeur à l'Ulg au GIGA<sup>9</sup>, nous indique que laisser les enfants découvrir de la terre par la bouche est plutôt positif pour renforcer la lutte contre les allergies<sup>10</sup>.

Par ailleurs, il faudra veiller à ce que de petits objets ne soient pas portés à la bouche par les plus jeunes.



8 Pour en savoir plus sur les plantes toxiques : Voir Article de la rubrique « Environnement : Le choix des plantes pour explorer en toute liberté et sécurité ! » p.15

9 Le GIGA (Grappe Interdisciplinaire de Génoprotéomique Appliquée) vise à rassembler chercheurs, cliniciens et acteurs du secteur privé afin de mettre en place un écosystème propice à la recherche fondamentale et appliquée au bénéfice du patient.

10 Pour en savoir plus :

- Débat : [https://www.rtbf.be/auvio/detail\\_debats-premiere?id=2303071](https://www.rtbf.be/auvio/detail_debats-premiere?id=2303071) entre la minute 13 et 16.

- Blog : <http://eveil-et-nature.com/decouvrez-pourquoi-se-salir-dans-la-nature-est-bon-pour-la-sante-des-enfants/>

## ENTRE JEU LIBRE ET ACTIVITÉ PROPOSÉE

Comme dans l'espace intérieur<sup>11</sup>, il y a dans l'espace extérieur des zones fixes auxquelles l'enfant a accès en permanence (une dînette garnie de matériel de récupération, des objets à tirer-pousser, un bac à sable, un mur musical, des vélos, trottinettes...). Ces zones permettent à l'enfant d'avoir des repères, d'assurer une continuité et de jouer librement, d'explorer, de découvrir...

Sur base de son observation, le rôle de l'adulte est de réaménager, d'ajuster régulièrement, ces espaces, en vue de (re)susciter l'intérêt des enfants.

## IDENTIFIER LES CONTRAINTES POUR EN FAIRE DES OPPORTUNITÉS

Pour tout un tas de bonnes raisons, l'espace extérieur peut ne pas avoir été tout à fait pensé pour les enfants... Ce n'est pas grave !

L'important est d'identifier dans cet espace ce qui, moyennant quelques aménagements à moindres coûts, peut devenir une opportunité de jeu.

Par exemple, un terrain « escarpé » peut devenir un espace pour des jeux moteurs, moyennant un accès et une sécurisation adéquats.



Vitamine Verte) - Good Planet Belgium

### Témoignage

*Dans l'espace partagé de la copropriété, il y avait de beaux bacs remplis de galets. Au début, nous avions peur et nous interdisions aux enfants de jouer avec les galets. Puis, agacés de rappeler la règle, en accord avec les copropriétaires, nous avons transformé ces bacs en objets de jeux. Nous avons mis à disposition des seaux et autres récipients, les enfants peuvent transvaser les galets, les mettre bout à bout pour faire un serpent...*

Equipe de la Halte accueil  
« La pause Grenadine » à Bastogne

## DEHORS AVEC LES ANIMAUX

L'espace extérieur est aussi le lieu idéal pour découvrir la nature du vivant et particulièrement les animaux. Afin d'attirer les petits animaux, on pourra installer un hôtel à insectes ou un nichoir afin de les observer<sup>12</sup>.

Les insectes sont parfois nuisibles pour les humains, il est important de réfléchir à des stratégies pour éloigner les guêpes et autres insectes dangereux...

Parfois, des escargots peuvent aussi s'inviter dans le jardin : ce sera l'occasion de les observer et de les suivre à la trace...



Vitamine Verte) - Good Planet Belgium

L'espace extérieur est également l'occasion de rencontrer des animaux de la basse-cour, en installant un clapier, un poulailler.

### Témoignage

*Depuis 2 ans, nous avons accueilli un lapin dans un clapier à l'extérieur de notre crèche. Ce lapin nous a été offert par un parent. Pour alimenter les lapins, la cuisinière nous garde les déchets de légumes. Les enfants apprécient vraiment d'aller nourrir le lapin quotidiennement. Ils aiment aussi nous regarder nettoyer le clapier. Ce petit animal nous incite à sortir tous les jours et donc, par tous les temps !*

Equipe de la crèche  
« Bienvenue aux tout petits » à Bertrix

11 Flash Accueil N°32 p.2

12 Brochure « Vitamine Verte) - La nature s'invite dans les espaces extérieurs des milieux d'accueil (0-6 ans) » - GoodPlanet Belgium - 2016 - p.41

L'EAU, L'AIR, LA TERRE, LE FEU...

L'espace extérieur est une bonne opportunité d'**explorer** et d'**expérimenter** les quatre éléments.

Dans la brochure « Vitamine V(erte) »<sup>13</sup>, de nombreuses idées sont proposées pour illustrer comment observer l'effet du vent (un moulin de plage, un manchon à air...), pour jouer avec l'eau sous toutes ses formes (une rigole d'eau, jouer avec la neige, des bulles de savons, patauger dans la rivière...) mais aussi, pour manipuler la terre dans un potager, le sable dans un bac à hauteur d'enfants, des craies, des galets, (pour créer des formes, collectionner, transporter...) et jouer avec l'ombre des rayons du soleil.

Les idées sont nombreuses à explorer...

À réfléchir :

- **Comment proposons-nous d'explorer les 4 éléments dans notre milieu d'accueil ?**
- **Est-ce que la bibliothèque locale peut m'aider à trouver des idées ?**
- **Quels sont les craintes qui résonnent en moi lorsqu'on appréhende ces éléments de la nature ?**
- **Les enfants peuvent-ils se salir ?**
- ...

LES CINQ SENS À DÉVELOPPER

Aller dehors, c'est aussi l'occasion d'explorer les 5 sens. Le **toucher** pourra par exemple être valorisé en proposant un sentier pieds nus ; l'**ouïe** à travers le chant des oiseaux ou le bruit du vent ; la **vue** avec des formes tondues dans l'herbe ; l'**odorat** avec un jardin de plantes aromatiques ; le **goût** avec ce qui vient du potager.



Témoignage

*A la maison d'enfants, nous avons également un grand jardin, un étang sécurisé avec des poissons, des arbres, des fleurs, un potager où poussent différentes herbes aromatiques et des légumes de saison. Il est important que les enfants sachent d'où proviennent les légumes et découvrent les arômes que la nature a à nous offrir.*

Annick HONHON  
Directrice de la Maison d'enfants  
« Les Moussaillons » à Vottem

**Investir l'espace extérieur ne se résume pas à l'espace attendant au lieu d'accueil.**

Témoignage

*Nous partons quotidiennement à la découverte de notre village. Un arrêt au marché pour découvrir les fruits et légumes, une balade sur le Ravel pour apporter un peu de pain aux chevaux et aux poules. Tous les commerces qui entourent la place du village peuvent faire l'objet d'une visite, que ce soit le supermarché, la pharmacie, la boulangerie, la banque ou même la maison communale.*



*Apprendre à se donner la main, traverser la rue en toute sécurité, attendre son tour, respecter le silence à certains moments sont des valeurs à apprendre aux enfants pour pouvoir vivre en société.*

Annick HONHON  
Directrice de la Maison d'enfants  
« Les Moussaillons » à Vottem

## UN PETIT MOT SUR LA PARTICIPATION DES PARENTS

Il se peut que votre projet soit d'investir encore plus votre espace extérieur. N'hésitez donc pas à associer les parents à votre démarche. A travers un courrier expliquant vos objectifs, les discussions du quotidien, vous pouvez sensibiliser les parents à cet enjeu. Quelques photos de ce que vivent les enfants à l'extérieur susciteront certainement l'intérêt des parents et de nombreux échanges. Enfin, s'ils sont convaincus par l'intérêt de sortir, vous pouvez également leur proposer de mettre la main à la pâte, en les invitant à aménager avec vous l'espace.

## POUR CONCLURE...

Comme vous l'aurez compris, l'espace extérieur jouit d'un potentiel de plaisirs et d'aménagements infinis. Vous pourrez trouver de nombreuses idées d'aménagements dans la brochure « Vitamine V(erte) ». Nous vous invitons également à vous rendre dans votre bibliothèque locale mais aussi, sur Internet où de nombreuses idées germent et s'illustrent pour les jeunes enfants.

Xavier GOOSSENS  
Conseiller pédagogique ONE  
Luxembourg



## POUR EN SAVOIR PLUS :

- Brochure « Vitamine V(erte) - La nature s'invite dans les espaces extérieurs des milieux d'accueil (0-6 ans) » - GoodPlanet Belgium - 2016
- « Zoom sur » du Flash Accueil N° 21 « Le retour à la nature dans les milieux d'accueil »
- Vidéo Air de Familles - Accueil « Des activités à l'extérieur ? » 08-02-17
- Le Furet N°76 Dossier « La nature à petit pas », Strasbourg 2015
- Analyse du RIEPP n°14, Jouer en plein air : enjeux, pistes de réflexion et d'action pour aménager l'espace extérieur, Louvain-La-Neuve 2012
- Enfants d'Europe n°19, Dossier « Jouer en plein air » Bruxelles 2010

## PARLONS DES POUX !

### Invasion contagieuse mais non dangereuse. Quelques bons conseils...

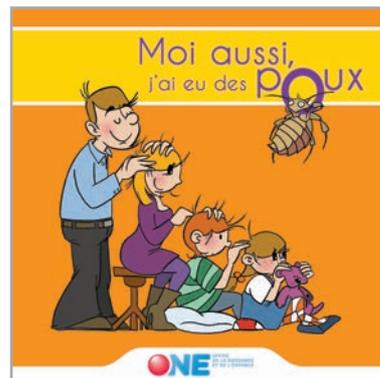
L'invasion massive de poux, appelée aussi la pédiculose du cuir chevelu, est très contagieuse mais non dangereuse. Elle est surtout gênante car elle provoque des démangeaisons qui surviennent 3 semaines après la contamination. L'hygiène n'est pas en cause puisqu'on retrouve des poux autant sur des cheveux propres que sales.

L'agent responsable est le **pou du cuir chevelu**. Il produit des œufs appelés lentes qui éclosent 7 à 10 jours après la ponte. Les poux (et non les lentes) se transmettent par contact direct de tête à tête ou indirect par contact avec la literie, les vêtements (bonnet, écharpe, etc.) mais aussi, les peignes et les brosses à cheveux infestés. Le pou peut survivre jusqu'à 3 à 4 jours sur ces objets. Ces invasions sont présentes toute l'année mais le plus souvent en hiver, en raison du port de bonnets, d'écharpes...

#### QUE FAIRE EN CAS DE PRÉSENCE DE POUX CHEZ UN ENFANT ?

La pédiculose ne nécessite pas l'éviction de l'enfant du milieu d'accueil. L'enfant doit être traité et des mesures d'hygiène sont nécessaires dans le milieu d'accueil et à son domicile pour éviter une contagion plus élargie. Toutefois, le médecin du milieu d'accueil, le Conseiller médical Pédiatre peut prendre d'autres mesures s'il les juge nécessaires (exemple : éviction en cas d'épidémie, en cas de persistance des poux).

Le milieu d'accueil est tenu d'informer les parents afin qu'ils prennent les mesures nécessaires à la maison pour l'enfant, ainsi que pour le nettoyage du linge, des vêtements... sans oublier d'aspirer le siège-auto !



Une brochure existe pour les informer :

« Moi aussi j'ai eu des poux<sup>1</sup> ».

Il n'est toutefois pas demandé que l'enfant revienne avec un certificat de non contagion.

#### Quelques recommandations :

- Nettoyer les peignes et brosses à cheveux dans du vinaigre blanc ou de l'eau chaude avec du savon pendant 10 minutes. Éviter de les utiliser pendant 3 jours<sup>2</sup>,
- Laver le linge et les vêtements en machine à 60°C. Pour le linge qui ne peut pas être mis à la machine à laver, l'enfermer pendant au moins 10 jours dans un sac (ou le placer au congélateur durant 24h) et ensuite le laver à température adéquate,
- Aspirer et nettoyer régulièrement l'environnement.

Il est par ailleurs déconseillé d'utiliser des insecticides à pulvériser.

## COMMENT S'EN DÉBARRASSER ?

Le **traitement local** consiste en l'application d'un shampooing ou d'une lotion anti-poux, soit à base d'insecticides (ou pédiculicides), soit de type mécanique qui étouffe le pou (à base d'huile végétale). Certains de ces produits peuvent être potentiellement nocifs ou allergisants pour les enfants de moins de 6 mois.

Lire attentivement la notice pour vérifier si applicable à l'enfant.

Ce traitement est à répéter 7 jours après la première application. Il est ensuite recommandé de passer le « peigne à poux » tous les jours entre les deux applications.

**Bon à savoir :** privilégier un peigne à poux en inox : plus résistant, plus efficace, plus facile à laver.

Les **traitements préventifs** ne servent à rien. Ils peuvent entraîner des lésions du cuir chevelu, des allergies, voire même être toxiques. Ils rendent également les poux plus résistants au traitement.

**Le traitement local seul ne suffit pas.**

Il faut suivre toutes les recommandations, à savoir : le passage du peigne (tous les jours pendant 14 jours), le traitement de la literie, des vêtements, etc. et le traitement de l'environnement.

Mélanie LESTERQUY  
Référente Santé ONE  
Hainaut - Namur

**POUR EN SAVOIR PLUS :**

- Brochure « La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance » - p.57 - ONE 2015
- Brochure « Mômes en santé » - p.92 - ONE 2017
- Fiches MATRA Pédiculose 2016



## MISE À JOUR DU TABLEAU D'ÉVICTION

Les Conseillers médicaux Pédiatres de l'ONE ont mis à jour le tableau d'éviction applicable aux milieux d'accueil de la petite enfance d'après l'évolution des recommandations.

Pour rappel, ce tableau reprend les maladies non admises dans les milieux d'accueil, soit parce qu'elles sont graves, soit parce qu'elles sont contagieuses et mettent la santé de la collectivité en danger.

Les principales modifications sont :

### Nouveautés !

- Informations complémentaires sur la maladie (mode de transmission, période d'incubation, durée de contagiosité, mesures à prendre pour les contacts et le milieu d'accueil)
- Repère visuel ✱ pour les maladies à déclaration obligatoire<sup>1</sup>

### Mises à jour !

- Plus d'éviction en cas de pédiculose, sauf si elle est persistante (durée de maximum 3 jours) mais le traitement reste nécessaire
- Coqueluche : éviction de 21 jours, en cas de refus de traitement
- Gale : pas d'éviction si correctement traité
- Hépatite A : éviction de 14 jours
- Impétigo : pas d'éviction si correctement traité et lésions sèches ou couvertes
- Neisseria meningitidis = méningite à méningocoque
- Oreillons : éviction jusqu'à guérison
- Rougeole : éviction jusqu'à guérison
- Teigne : dans le tableau mais pas d'éviction si correctement traité
- Tuberculose : retour autorisé si certificat non contagion
- Varicelle/ zona : retour si lésions au stade de croûtes

Nous vous invitons à communiquer aux parents la mise à jour de ce tableau via vos canaux de communication habituels.

La version 2018 est disponible dans les supports suivants :

- Tableau (ci-après) à afficher dans votre milieu d'accueil.
- PDF téléchargeable sur [www.one.be](http://www.one.be) : Professionnels → Accueil Petite Enfance → Documentation → Documents MANS/MASS

**Télécharger le document et l'annexer ensuite à votre ROI.**

- Annexe 7 du modèle du Règlement d'Ordre Intérieur des Maisons d'enfants et Annexe 6 du modèle de Règlement d'Ordre Intérieur Accueillant(e) autonome.
- Fiches Santé Accueillant(e)s « Accueillir un enfant malade » (ONE 2017)
- Brochure « La santé dans les milieux d'accueil de la petite enfance » (nouvelle édition bientôt disponible)

Pour toute information complémentaire, adressez-vous à votre Coordinateur(trice) accueil, Agent conseil, Conseiller médical Pédiatre, Médecin du milieu d'accueil ou Réfèrent santé.

Dr Ingrid MORALES  
Responsable de la Direction Santé ONE

<sup>1</sup> Voir Flash Accueil 28 - A épingleur - «La surveillance des maladies infectieuses intégrée dans l'AVIQ»

# Tableau d'éviction 2018

MALADIES	TRANSMISSION	INCUBATION <sup>1</sup> (JOURS -J)	CONTAGIOSITÉ (JOURS -J)	MESURES « CAS INDEX <sup>2</sup> » (EVICTION)	MESURES POUR LES CONTACTS ET LE MA <sup>3</sup>
Coqueluche*	Respiratoire, contact direct	6j à 21j	21j après début d'écoulement nasal	Éviction de 5j à dater du début du traitement par antibiotiques Si refus de traitement : éviction de 21j après le début des symptômes	Antibioprophylaxie, vaccination si incomplète ou inexistante
Gale (Sarcoptes scabiei)*	Contact direct, objets	14j à 42j 3j si réinfestation	Prolongée sauf traitement	Pas d'éviction si correctement traité	Lavage literie et vêtements à 60°C, traitement éventuel des contacts proches
Gastroentérites	Selon les germes (étiologie)	/	/	Eviction à partir de la 3ème selle diarrhéique. Retour dès que les selles sont molles ou normales, sauf Shigella et E coli O 157 H7	Mesures d'hygiène renforcées
Hépatite A*	Oro-fécale, contact direct, objets, nourriture	15j à 50j	14j avant les symptômes et 7j après	Eviction 14j minimum à partir du début des symptômes	Mesures d'hygiène renforcées, vaccination post exposition éventuelle
Impétigo (staphylocoque doré, streptocoque)	Contact direct, objets	1j à 3j	Portage <sup>4</sup> asymptomatiq e possible	Pas d'éviction si correctement traité et si les lésions sont sèches ou couvertes	/
Méningite à Haemophilus influenzae type b*	Respiratoire, contact direct	2j à 4j	Prolongée	Eviction jusqu'à guérison	Antibioprophylaxie, vaccination si incomplète ou inexistante, surveillance clinique des contacts
Neisseria meningitidis (méningocoques A, B, C, W, Y)*	Respiratoire, contact direct	2j à 10j	Prolongée, 2j après traitement par antibiotiques	Eviction jusqu'à guérison	Antibioprophylaxie pour les personnes ayant eu des contacts à haut risque durant les 7j précédant la maladie (éviction de 7j si refus), mise à jour vaccinale
Oreillons*	Respiratoire, contact direct, objets	15j à 25j	7j avant tuméfaction et 9j après	Eviction jusqu'à guérison	Vaccination si incomplète ou inexistante
Rougeole*	Respiratoire, contact direct, objets	6j à 21j	5j avant éruption et 5j après	Eviction jusqu'à guérison	Vaccination si incomplète ou inexistante, éviction en cas de non vaccination
Stomatite herpétique (Herpes)	Contact direct	2j à 12j	Prolongée Récurrence	Eviction jusqu'à guérison	/
Streptocoque Group A* (pharyngite, scarlatine)	Respiratoire, nourriture	1j à 3j	10j à 21j (1 mois), 24h après traitement par antibiotiques	Eviction de 24h à compter du début du traitement par antibiotiques	/
Teigne (mycose)	Contact direct	/	Portage asymptomatiq e possible (incluant les animaux)	Pas d'éviction si correctement traité	Dépistage, mesures d'hygiène renforcées
Tuberculose*	Respiratoire	15j à 70j	Prolongée	Jusqu'à réception du certificat de non-contagion	Dépistage ciblé et surveillance spécifique
Varicelle et zona (Herpes zoster)	Respiratoire, contact direct, objets	10j à 21j	5j avant éruption jusqu'à ce que toutes les lésions soient au stade de croûtes	Jusqu'à ce que toutes les lésions soient au stade de croûtes	/

\*Maladies à déclaration obligatoire.

1 - Période s'écoulant entre la contamination de l'organisme par un agent pathogène infectieux et l'apparition des premiers signes de la maladie. (Dictionnaire Larousse)

2 - Premier cas identifié de la maladie dans une population ou un groupe.

3 - Le milieu d'accueil

4 - Le portage : le porteur de germes est un sujet cliniquement sain dont les excréments contiennent des germes pathogènes (il peut dès lors propager des maladies contagieuses).



## LE CHOIX DES PLANTES POUR EXPLORER EN TOUTE LIBERTÉ ET SÉCURITÉ !

Soutenir, permettre aux enfants d'explorer et de découvrir leur espace extérieur est essentiel.

Pour une découverte en toute sécurité, il est essentiel de s'interroger sur les plantes présentes dans l'espace extérieur accessible aux enfants. En effet, certaines plantes, même communes, comme le lierre, sont toxiques.

Les symptômes pouvant se déclencher après contact ou ingestion de plantes toxiques peuvent aller de crampes abdominales, nausées et diarrhées, à des irritations de la peau, des difficultés respiratoires ou encore, un empoisonnement.

Sur son **site Internet**, le **Centre Antipoisons** donne des conseils pour l'aménagement d'un espace extérieur et nous rappelle ceci :

- **pour les plus jeunes enfants, il faut éviter tout contact avec les plantes toxiques** et les accompagner en permanence lors des activités de plein air,
- si l'enfant est plus âgé, lui apprendre à reconnaître les plantes, lui expliquer les dangers potentiels et lui donner le réflexe de se laver les mains après un contact.

Il est (...) à conseiller d'éduquer très tôt les enfants à ne pas toucher aux plantes et à ne pas consommer des baies, sans demander d'abord l'avis d'un adulte.

### Des outils existent pour choisir des plantes non toxiques :

- Brochure plantes du Centre Antipoisons (brochure à laquelle l'ONE se réfère en priorité) [www.centreatipoisons.be](http://www.centreatipoisons.be) → Nature → Plantes
- Liste des plantes toxiques, éditée par le Jardin botanique de Meise [www.plantentuinmeise.be](http://www.plantentuinmeise.be) → Plantes toxiques
- Manuel Sécurité des aires de jeux : brochure éditée par le SPF Économie (pp. 60 et 61). <http://economie.fgov.be> → Entreprises et Indépendants → Sécurité des produits et des Services

Un réaménagement ou une construction, s'ils ne sont pas les seules opportunités de changement, sont des moments particulièrement propices pour réfléchir aux espèces végétales de son extérieur.

## Témoignage

**A Oreye et à Wasseiges, on plante !**

En collaboration avec Nathalie DEVIVIER,  
Coordinatrice accueil ONE.

En 2015, la commune d'**Oreye** a décidé de revoir l'aménagement des espaces extérieurs de la crèche et de l'école maternelle communales dans le but de créer des espaces verts se prêtant à l'exploration par les enfants. Pour ce faire, il était nécessaire de choisir des matériaux et des végétaux adaptés. Eviter les risques de chute, les plantes avec des baies toxiques... et permettre ainsi un aménagement respectant les contraintes d'hygiène et de sécurité étaient les maître-mots du projet porté par le pouvoir organisateur.

Lors d'une rencontre de la Coordinatrice accueil avec la directrice du milieu d'accueil, un article<sup>1</sup> a été transmis et un contact a eu lieu avec la cellule Eco-conseil pour préciser la liste des plantes à privilégier.

Dans un second temps, l'éco-conseiller de la commune d'Oreye, M. MOLS, a pris contact avec la Coordinatrice accueil et a pu remettre un projet d'aménagement extérieur. Celui-ci a été analysé par la cellule Eco-conseil et ajusté.

Des espèces spécifiques ont été choisies : les arbres parce qu'ils apportent un peu d'ombre, de la beauté, du relief, de la matière première pouvant favoriser la créativité des enfants ; des fleurs pour les senteurs, les couleurs, les textures.

Ce projet a toutefois connu des difficultés dans l'exécution de par le changement, notamment de direction. Les puéricultrices restent toutefois attentives : l'aménagement du jardin devrait redémarrer dans les mois à venir afin d'offrir aux enfants, au-delà de l'espace de jeux, un paysage riche en découvertes, qui leur permettra notamment d'exploiter l'odorat, le toucher, la vue, le goût.

Quelques mois plus tard, la **crèche « Aux petits pas » de Wasseiges** a également manifesté le désir de rendre son espace extérieur plus adéquat à l'exploration des enfants. La Coordinatrice accueil a tout naturellement fait profiter la crèche de Wasseiges de l'expérience précédente à Oreye. Un suivi similaire a donc été mis en place. La directrice, Mme. DELARBRE, a été impliquée tout au long du projet.

Afin de favoriser l'éveil sensoriel, l'équipe de la crèche de Wasseiges s'est orientée vers des zones de plantation, des arbustes pour les petits fruits (groseilliers) et de culture afin que les enfants puissent cultiver un jardin potager, des plantes aromatiques et ornementales.

Aujourd'hui, cet espace extérieur est utilisé comme terrain d'exploration, en complément des terrasses en bois présentes dans chaque service. *« Ils ont de petites terrasses dans la continuité de chaque service... Les enfants vont plutôt en exploration ou en « excursion » dans le jardin où se trouvent les plantations. »*



Dans ce projet, l'entretien respectueux de la santé et de l'environnement a également été pris en compte par la commune. La directrice, Mme. DELARBRE, nous explique : *« L'espace extérieur est entretenu par les ouvriers communaux (pelouse, parterres, haies...). Aucun pesticide et/ou herbicide n'est utilisé. Les ouvriers communaux utilisent un désherbeur thermique. L'entretien est réalisé en journée en présence des enfants à la crèche mais nous demandons aux puéricultrices de garder les enfants à l'intérieur et de fermer les fenêtres le temps de l'entretien (maximum une heure).*



*L'Administration communale a écrit aux différents agriculteurs qui ont des champs aux alentours de la crèche pour leur demander d'éviter de pulvériser pendant les heures d'ouverture de la crèche et de présence des enfants. »*

## Témoignage

**A Bruxelles, on verdit !**

Entretien avec Alice HERMAN,  
architecte au bureau d'architectes A2M.

Dans la commune de **Saint-Josse-Ten-Noode**, une nouvelle crèche est en construction. Incluse dans le projet de réhabilitation de 2 bâtiments de logements, cette crèche passive pourra, dès fin 2018, accueillir 36 enfants, répartis en 3 sections.

Dans ce quartier très urbanisé, le choix a été fait de mettre l'accent sur la verdure, avec une crèche dont les ouvertures sont tournées vers l'intérieur de l'îlot et un parc semi-public. L'accès principal de la crèche se fera d'ailleurs en traversant cet îlot de verdure.

« *Un chemin en béton traverse le parc et amène parents et enfants vers l'entrée principale, au milieu du parc [...]. C'est un accès agréable qui favorise la transition depuis la rue jusqu'à la crèche. L'emplacement central de l'entrée permet également d'orienter la crèche sur le parc et non sur la rue. C'est important pour l'ambiance générale.* »



Bien entendu, les enfants et l'équipe du milieu d'accueil disposeront d'un espace extérieur qui leur est propre, inaccessible au reste du public. L'idée initiale était de prolonger cet espace extérieur par un accès à la toiture verte de la crèche.

Alice HERMAN, architecte en charge de cette réalisation, nous raconte le cheminement autour du projet d'espace extérieur :

« *A l'origine, la toiture de la crèche devait être accessible aux enfants, elle a été étudiée comme une prolongation du parc que nous créons. L'entreprise émettait des doutes quant à la réalisation de la toiture verte de la crèche, qui a la particularité d'être à double courbes et en forte pente. Cette partie de la toiture, en courbe donc, est en relation directe avec les espaces extérieurs des sections. Suite aux craintes émises par l'entreprise, nous avons étudié une alternative où il était question de changer le revêtement et de faire grimper une plante persistante, tout en conservant l'aspect visuel de courbes verdurisées. Nous avons pensé au lierre et à la vigne sauf qu'après vérifications, il n'existerait pas de type de vigne persistante. Le choix était très limité et s'est tourné vers le lierre. Cependant, suite à une question du maître d'ouvrage, nous voulions vérifier la toxicité de cette plante et savoir si, dans le cas où elle était considérée comme toxique, il était acceptable d'en planter dans un espace attenant à un espace extérieur dédiés aux enfants. C'est là que j'ai contacté la cellule Eco-conseil, ainsi que le centre Antipoisons.* »

La Coordinatrice accueil, Sidonie ODIMBA, a été informée de cette démarche, qu'elle a soutenue.

Se basant sur la brochure du centre Antipoisons, la cellule Eco-conseil a déconseillé le choix du lierre, toxique, dont les effets peuvent être, par exemple, des réactions allergiques cutanées de type dermatite de contact, lors du contact avec le suc ou les feuilles.



Après des échanges avec le bureau A2M, il a été décidé que le lierre pourrait être conservé si et seulement si, le « non-contact » avec les enfants pouvait être garanti sur le long terme, y compris en tenant compte de la pousse de la plante.

Depuis et après des échanges avec différents sous-traitants, il a été décidé que la toiture ne serait pas accessible (pente fort raide), sauf pour l'entretien et qu'un projet de toiture verte extensive serait possible. Les plantes pour cette toiture verte extensive ont été choisies avec soin.

« *C'est une histoire de cheminement, il y a eu beaucoup d'allers-retours entre les intervenants (maître d'ouvrage, entrepreneurs, architecte, ONE...)* ».

En complément de cet espace extérieur, des patios sont prévus à l'intérieur de la crèche. Les deux grands patios auront un sol en « *graviers, sur pleine terre, avec des pommiers et des viornes nains<sup>2</sup>*. ». Le rôle des patios est également d'apporter de la lumière dans les locaux.

Il est prévu que ce projet soit finalisé au cours de l'année 2018.



## FOCUS

### QUE PENSER DU GAZON SYNTHÉTIQUE ?

Le gazon synthétique est un revêtement qui est de plus en plus choisi par les structures d'accueil pour recouvrir une partie ou l'entièreté de leur espace extérieur.

Il n'y a pas d'interdiction au niveau de l'arrêté Infrastructure pour ce type de revêtement en extérieur. Cependant, nous attirons l'attention sur quelques points qui devraient permettre d'éviter ce choix de matériau.



Le gazon synthétique est composé de fibres plastiques, le plus souvent en polyéthylène, un plastique assez stable. Il en existe de plusieurs sortes, du tapis à dérouler aux modèles plus élaborés.

Étant en plastique, le faux gazon peut atteindre des températures élevées lors d'une exposition au soleil. Les sites professionnels de pose de gazon artificiel conseillent l'arrosage du gazon afin de le refroidir avant usage et ainsi, éviter les risques de brûlures.

En cas de forte chaleur, le personnel du milieu d'accueil devra donc être attentif à vérifier la température du gazon synthétique avant de laisser sortir les enfants.

Contrairement aux idées reçues, le gazon synthétique doit s'entretenir afin d'enlever les salissures. Des algues et des moisissures peuvent s'y développer du fait d'une exposition répétée à l'humidité, provenant des arrosages, des intempéries ou encore de la terre, si le gazon est posé sur ce substrat. Ces algues et moisissures peuvent avoir un impact sur la santé des enfants. Pour toute élimination ou de manière préventive, les fabricants conseillent de pulvériser la surface avec un pesticide or cette recommandation n'est pas compatible

avec la législation, interdisant l'emploi de ces produits toxiques dans les espaces extérieurs des milieux d'accueil, à partir de juin 2018<sup>1</sup>.

Même si de petits trous sont prévus pour l'évacuation des eaux de pluies ou d'arrosage, nous pouvons également nous demander si l'évacuation de ces produits sera efficace, en particulier si le gazon synthétique est posé sur un sol imperméable de type terrasse.

Rappelons que les enfants sont amenés à être assis, voire allongés sur ce revêtement.

Si la préoccupation du milieu d'accueil est de proposer un revêtement amortissant les chocs, en optant pour un gazon synthétique, d'autres solutions sont proposées dans la brochure du SPF économie : Manuel de sécurité des aires de jeux, chapitre 2.3.9. Sols amortissants (EN 1176-1 § 4.2.8.5 et EN 1177).



<sup>1</sup> Voir Flash Accueil N°33 Actualité « News concernant le changement de législation en matière de pesticides »



## BON À SAVOIR SUR LA RÉUTILISATION DE PALETTES DE BOIS

La réalisation de cabanes de jeu, de meubles de jardin... à partir de palettes de transport est dans l'air du temps. Nous épinglons ici quelques points d'attention :



### → Choix

S'assurer que les palettes portent le sigle **HT** (Heat Treatment). Cette indication garantit que les palettes ont subi un traitement thermique et non chimique.

Proscrire impérativement l'usage de palettes portant l'insigne MB pour bromure de méthyle. Ce traitement toxique est totalement interdit depuis 2010 dans toute l'Union Européenne.

### → Résistance aux intempéries

Les réalisations à base de palettes peuvent avoir une durée de vie prolongée si elles ont la possibilité d'être mises à l'abri ou si elles bénéficient d'une protection de type peinture ou vernis, au même titre que des meubles de jardin.

### → Sécurité

Pour la sécurité des enfants, s'assurer qu'il n'y ait pas d'échardes, de clous apparents ou de parties saillantes. Arrondir les angles et vérifier que la peinture ou le vernis soit en bon état.

## USAGE DU SEL DE DÉNEIGEMENT COMME DÉSHERBANT

Le sel de déneigement est parfois utilisé comme désherbant, en alternative aux pesticides chimiques. La loi n'interdit pas d'utiliser du sel de déneigement pour désherber, même si cela n'est pas la fonction première de ce produit. Néanmoins, ce produit est toxique pour l'environnement, son usage devrait donc être restreint à faire fondre la neige en hiver.



Hors des périodes de neige, le sel épandu va rester au sol un certain temps et un enfant qui joue sur l'herbe ou tombe à cet endroit pourra donc être en contact cutané avec ce produit. De même, un jeune enfant explorateur aura peut-être envie de goûter ce sel qu'il trouvera au sol.

### Les principaux effets sur la santé sont les suivants :

- le contact cutané avec le sel de déneigement peut mener à des irritations de la peau,
- l'ingestion d'une dizaine de grains de sel peut provoquer des troubles digestifs tels que nausées, vomissements et douleurs abdominales. L'ingestion d'une quantité supérieure peut conduire à une intoxication par le sel. Si un enfant met ses doigts en bouche après un contact avec du sel de déneigement, une légère irritation peut apparaître.

L'avis détaillé du centre Antipoisons au sujet du sel de déneigement, dont sont tirées les informations santé ci-dessus, est consultable sur le site :

[www.centreactipoisons.be](http://www.centreactipoisons.be) → Produits ménagers → sels de déneigement

**Il informe également des bons gestes dans le cas où un enfant serait irrité ou malade, suite à un contact avec le sel de déneigement.**



## PARENTS EN ÉTAT D'ÉBRIÉTÉ OU AU COMPORTEMENT INTERPELLANT : QUE FAIRE ?

Un parent se présente dans votre milieu d'accueil avec une attitude laissant présager un état d'ébriété ou de trouble psychique/physique. Que faire lorsqu'un doute plane sur son aptitude à reprendre son enfant dans des conditions de sécurité suffisantes ? Qu'en est-il de votre responsabilité ?

L'article 1384 du Code Civil stipule que l'on « est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde.(...) La responsabilité ci-dessus a lieu, à moins que les père et mère, instituteurs et artisans, ne prouvent qu'ils n'ont pu empêcher le fait qui donne lieu à cette responsabilité ».

Mais il serait trop simple de penser qu'une fois l'enfant en présence de ses parents, la responsabilité des personnes qui en ont eu la garde s'arrête. En effet, en tant que professionnel de la petite enfance, le rôle d'un(e) accueillant(e) est avant tout de veiller au bien-être de celui dont il/elle a la garde. Il est donc, entre autre, de sa responsabilité de veiller à ce que la personne à qui elle confie l'enfant après la journée, même s'il s'agit de ses parents, soit en état de garantir une sécurité suffisante. Il s'agit de la **responsabilité partagée**.

S'il devait survenir un accident sur le retour alors que l'accueillant(e) pouvait, en toute bonne foi, constater qu'un danger était objectivement prévisible ou à tout le moins probable, sa responsabilité, au même titre que celle du parent défaillant, pourrait être engagée. Vous devez en effet vous prémunir d'être ensuite mis en cause pour un cas de non-assistance à personne en danger.

Le droit de la responsabilité n'a malheureusement pas

de formule magique qui permettrait d'appréhender toutes les situations. Il faut donc être, comme tout autre professionnel dans la même situation, suffisamment prudent et diligent pour apprécier l'attitude à adopter.

Si vous constatez que le danger potentiel existe, vous devrez alors trouver une solution alternative afin de garantir la sécurité de l'enfant, tout en respectant le rôle du parent.

Nous vous invitons prioritairement à reprendre dans le contrat d'accueil la liste des personnes autorisées à venir rechercher l'enfant et à les contacter. Cependant, si aucune n'est disponible ou que le parent témoigne de marques d'agressivité à votre égard ou à l'égard de l'enfant, vous devrez alors contacter la police qui jouera un rôle de médiateur ou de protection.

En fonction de la gravité de la situation vécue, nous vous invitons à interpeller votre Coordinateur(trice) accueil ou votre Agent conseil.

Stéphanie PERIN  
Juriste à la Direction Juridique - ONE



## Témoignage

Recueilli auprès d'une responsable d'un milieu d'accueil collectif

Ça s'est passé un vendredi avec le papa de deux enfants : un enfant qui était en crèche et l'autre en extrascolaire. J'étais dans mon bureau et c'est l'équipe qui est venue m'interpeller. Le papa est arrivé sur le coup de 16h pour venir rechercher ses enfants. Il a d'abord été rechercher son fils aîné à l'extrascolaire et est arrivé par après en section à la crèche. L'équipe trouvait qu'il avait un discours incohérent et qu'il sentait l'alcool. Donc elles sont venues vers moi pour me demander ce qu'il fallait faire parce qu'elles n'étaient pas du tout à l'aise avec l'idée de le laisser repartir, compte tenu de son état et de son comportement avec ses enfants. J'ai invité le papa à venir dans mon bureau en lui disant que j'avais besoin de lui parler. Entre-temps, j'ai aussi appelé la police en disant que j'étais confrontée à un papa qui était sous l'effet de l'alcool, occupé de rhabiller ses enfants et que je ne savais pas du tout comment il allait réagir mais que j'allais l'interpeller. Je n'avais jamais eu affaire au papa auparavant. Honnêtement, je ne savais pas trop comment l'aborder car je ne savais pas s'il allait être agressif, violent ou pas. Il sentait vraiment l'alcool et je lui ai dit que j'avais senti qu'il avait bu un verre et que j'avais sous ma responsabilité les enfants et que c'était difficile pour moi d'envisager qu'il puisse repartir avec ses enfants sous l'effet de l'alcool. Il ne m'a pas contredite. Il a acquiescé le fait qu'il avait bu un verre. J'ai essayé de ne pas être du tout dans le jugement par rapport à sa consommation. Je lui ai dit que s'il se passait quelque chose, ça serait sous ma responsabilité et que je ne pouvais pas le laisser repartir dans cet état. Il m'a dit que sa femme allait venir le rechercher. J'avais déjà essayé de la joindre entre le temps où il rhabillait son enfant et le fait que l'équipe m'interpelle. J'ai attendu que la maman arrive et quand elle est arrivée, je me suis rendue compte qu'elle avait aussi bu. Donc c'était très compliqué. J'étais un peu mal prise, ils sont repartis tous les deux avec les enfants et j'ai de nouveau sonné à la police, en disant « ...le papa m'avait dit que sa femme viendrait le chercher mais j'ai bien senti que la maman avait aussi bu un verre... ». Elle semblait moins atteinte que lui mais bon... La police est arrivée au moment où ils parlaient et les a interpellés. Je n'ai pas eu de suite de leur interpellation. Les parents ne sont jamais revenus vers moi pour en reparler. La situation ne s'est jamais reproduite avec ce couple-là. Je m'attendais à ce qu'ils reviennent vers moi mécontents parce que j'avais appelé la police car il n'y avait que moi qui pouvais les appeler. Mais non, je pense qu'ils ont plutôt été intimidés et mal à l'aise. C'est comme ça que je l'ai perçu. J'ai eu des contacts avec la maman après et je n'ai jamais plus abordé le sujet avec elle...

## Témoignage

Recueilli auprès d'une responsable d'un milieu d'accueil collectif

L'équipe de l'accueil extrascolaire est arrivée dans mon bureau, un peu en panique, en disant qu'il y avait un papa qui était vraiment sous l'effet de l'alcool et qu'il avait vraiment difficile à marcher. Il était vraiment fort atteint. Le papa avait une réputation comme pouvant être agressif. Je me suis demandée comment j'allais agir et je l'ai suivi dans le parking. Car entre-temps, il était déjà en partance vers sa voiture. Là, j'ai essayé de l'aborder et d'entamer la conversation. Je lui ai demandé comment il allait et ce qu'il se passait. J'ai pu confirmer le fait qu'il avait bu et je me suis dirigée vers la voiture et ai constaté qu'il y avait quelqu'un dans la voiture. J'ai interpellé cette personne en demandant qui allait conduire et elle m'a dit que c'était elle. Je me suis assurée que l'enfant soit bien attaché et que ce soit bien la dame qui reprenne le volant. Il n'y a jamais eu de discussion par la suite avec les parents.

Honnêtement, on est un peu impuissant. On ne sait vraiment jamais comment le parent va réagir. Je pense que j'ai de la chance qu'il ne se soit pas montré agressif parce que... à part me ramasser un coup de poing dans la figure, je ne sais pas comment j'aurais pu lui tenir tête. Ce que j'ai toujours essayé de faire c'est d'éviter d'être dans le jugement, d'aborder la personne pour évaluer son état et d'expliquer ma responsabilité envers les enfants. Je ne peux pas me permettre de les laisser partir dans des situations critiques comme celles-là. Les parents le comprennent car je mets leur enfant en priorité et j'essaie vraiment de ne pas du tout les juger par le fait qu'ils ont bu, mais que moi je ne peux pas laisser l'enfant partir comme ça...





## PROJET PILOTE DE PASSAGE AU STATUT SALARIÉ DES ACCUEILLANT(E)S CONVENTIONNÉ(E)S

### Etat d'avancement

Fin décembre dernier, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé du lancement d'un projet pilote visant à entamer le passage au statut salarié des accueillant(e)s conventionné(e)s. Il s'agit d'une évolution attendue de longue date qui permettra de donner, à terme, un statut social complet aux quelques 2500 accueillant(e)s.

#### POURQUOI CE PROJET PILOTE ?

Tout travailleur exerce son métier, soit sous statut d'indépendant (tel est notamment le cas des accueillant(e)s autonomes), soit comme agent nommé d'un service public ou comme travailleur salarié.

Jusqu'à présent les accueillant(e)s conventionné(e)s ne relèvent d'aucun de ces statuts mais disposent de certains droits sociaux formant un statut partiel et ce, depuis 2003.

Il en résulte une situation d'instabilité financière des accueillant(e)s, un accès réduit aux prestations de l'ONEM (chômage...), l'absence de droit aux congés payés, la non application du droit du travail...

Par ailleurs, l'absence de statut social complet constitue un obstacle au maintien et au développement de l'offre d'accueil dans le secteur (difficultés de recrutement, de remplacement...).

Depuis le début de la législature, des travaux ont été menés par la Ministre de l'enfance et l'ONE avec les représentants du secteur regroupés au sein de la « Plateforme en faveur du statut de travailleur salarié pour les accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s ».

Ces travaux ont abouti à un modèle pour les accueillant(e)s salarié(e)s qui sera mis en œuvre dans le cadre du projet pilote.

#### UN PROJET PILOTE POUR QUI ?

L'appel à candidatures pour ce projet pilote a été lancé par l'ONE début février auprès de tous les pouvoirs organisateurs des Services d'accueillant(e)s d'enfants conventionné(e)s (pouvoir public et ASBL).

Le projet pilote a une durée de deux ans (2018-2019), il vise à mettre sous statut salarié :

- 200 accueillant(e)s conventionné(e)s déjà en fonction. A ce niveau, chaque Service dispose d'un quota de postes et doit introduire ses candidatures auprès de l'ONE au plus tard pour la fin mai (échéance pour les Services dépendant de pouvoirs publics wallons).
- 200 nouveaux/nouvelles accueillant(e)s. Ici, il n'y a pas de quotas, les postes sont attribués dans l'ordre chronologique de l'introduction des candidatures par les Services.



Pour les nouveaux/nouvelles accueillant(e)s qui souhaitent participer au projet pilote, on notera que la formation requise a été harmonisée avec les titres requis en crèche pour le personnel d'encadrement des enfants.

Cette évolution importante augmente le niveau de formation initiale et permettra aussi de passer plus aisément de l'accueil collectif vers l'accueil individuel et vice-versa (on notera aussi que les barèmes de références sont similaires).

### STATUT « SALARIÉ » EN BREF...

#### → Contrat de travail et rémunérations

Les accueillant(e)s retenue(s) dans le cadre du projet pilote signeront un contrat de travail à domicile de type « employé » avec le pouvoir organisateur de leur Service (ndlr : l'employeur) pour une durée équivalente à un temps plein. Le temps plein déterminé correspond à des prestations de minimum 10h/jour – 5 jours/semaine – 220 jours/an.

L'accueillant(e) recevra une rémunération au sens de la loi du 12 avril 1965 relative à la protection de la rémunération des travailleurs, soumise aux cotisations sociales et à l'impôt des personnes physiques.

Pour les accueillant(e)s dont l'employeur est une ASBL, la rémunération sera calculée sur la base du barème de la commission paritaire 332 pour la catégorie Puéricultrice et Accueillant(e) qualifié(e). Pour le secteur public, les accueillant(e)s qui ont le titre requis bénéficieront de l'échelle D2 et ceux(elles) qui ne le possèdent pas, de l'échelle E3.

Conformément aux accords entre partenaires sociaux, le barème de départ pour l'accueillant(e) d'enfants salarié(e) sera calculé sur base de 0 année d'ancienneté. L'ancienneté progressera ensuite tout au long de la carrière.



S'ajoutera à la rémunération, un remboursement forfaitaire de 10% de la rémunération brute pour couvrir les frais inhérents au travail à domicile (chauffage, électricité, alimentation des enfants...). Il s'agit d'un remboursement de frais, ce montant n'est donc pas soumis à l'impôt des personnes physiques, ni aux cotisations sociales.

En cas d'accueil de son propre enfant, l'accueillant(e) devra payer la PFP.

La capacité d'accueil de l'accueillant(e) d'enfants salarié(e) est de 4 enfants ETP et 5 présences simultanées.

#### → La couverture sociale

- Droit au remboursement des frais de soins de santé,
- Droit à une pension légale,
- Droit aux allocations familiales, à la prime de naissance et à la prime d'adoption,
- Droit au revenu de remplacement, en cas de repos de maternité, de maladie d'invalidité, d'incapacité de travail à la suite d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle,
- Droit aux avantages octroyés par l'ONEM pour autant que le travailleur remplisse les conditions générales en la matière. Exemple : droit au chômage, droit aux interruptions de carrière (congé parental et autres congés thématiques),
- Droit aux congés de circonstances, congés sans solde (si c'est prévu dans le règlement de travail et/ou en accord de l'employeur),
- Droit aux vacances annuelles.

### ET ENSUITE ?

Le projet pilote sera complété par 200 nouveaux postes dans le cadre d'un nouvel appel à candidatures, prévu fin 2018/début 2019.

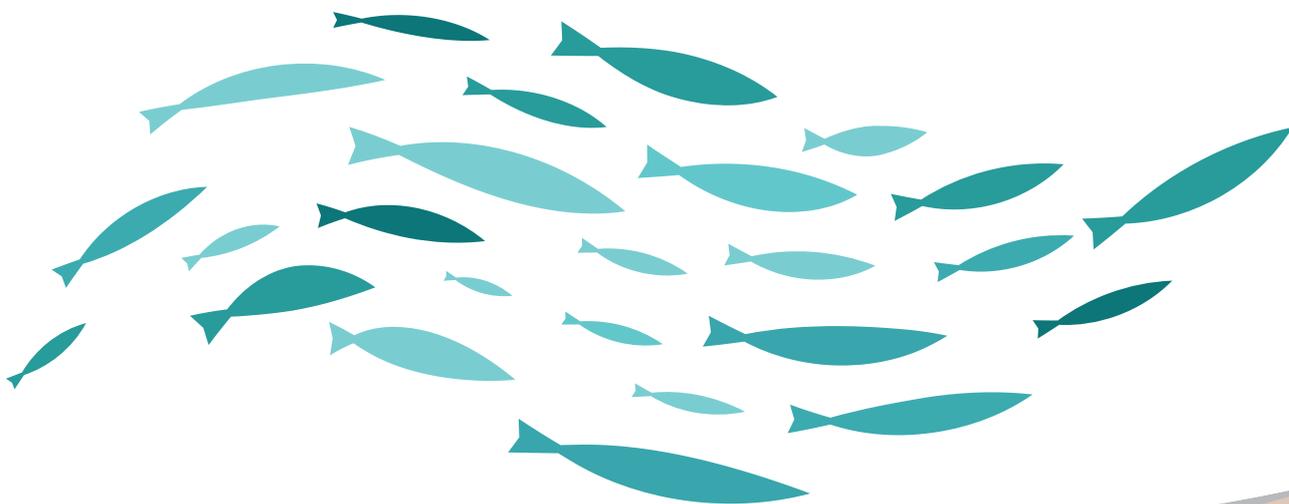
Le projet pilote fera l'objet d'une évaluation visant à valider et le cas échéant, à adapter le modèle afin de le généraliser à l'ensemble des accueillant(e)s, selon un calendrier prévisionnel allant de 2020 à 2025.

### DES QUESTIONS ?

Si vous souhaitez des informations complémentaires sur ce nouveau statut et pour toute question relative aux modalités de candidature, nous vous invitons à vous adresser en priorité au Service auprès duquel vous envisagez de postuler et dont vous trouverez la liste sur le site de l'ONE : [www.one.be](http://www.one.be)

Pour toute autre question : [statutdesaccueillantes@one.be](mailto:statutdesaccueillantes@one.be)

Eddy GILSON  
Directeur de la DAPE ONE



## PETITS POISSONS, GRANDS EFFETS !

Frais, surgelé ou en boîte, le poisson est excellent pour la santé.

Source intéressante d'oméga 3 et d'iode, deux composants nutritionnels indispensables au bon développement cérébral de l'enfant. Il est conseillé d'en manger deux fois par semaine, en variant les espèces et leur origine. En conserve, les poissons sont pratiques et économiques. Ils nous permettent d'augmenter notre consommation de poisson en toute simplicité.

### QUEL POISSON AU MENU DES MILIEUX D'ACCUEIL ?

En pratique, le poisson doit figurer au menu 6 à 8 fois par mois<sup>1</sup>, en alternant les poissons maigres et les poissons riches en oméga 3. Outre le saumon qui est largement proposé, d'autres poissons riches en oméga 3<sup>2</sup> tels que le maquereau et la sardine (en conserve) peuvent également figurer au menu, à raison d'une fois tous les 15 jours.

La consommation de ce type de produit est souvent critiquée en raison de la présence de sel mais sachez qu'à quantité égale, le jambon cuit contient deux fois plus de sel que le poisson en conserve. On considère que le bénéfice pour la santé lié à la présence des acides gras polyinsaturés oméga 3 est supérieur à l'inconvénient lié à la présence d'un peu de sel dans un aliment qui sera consommé de temps en temps.

Lors de l'achat, sélectionnez les produits au naturel ou éventuellement à l'huile mais sans assaisonnement.



Pour prévenir le risque d'étouffement, vérifiez toujours l'absence d'arêtes. L'idéal étant d'opter pour des filets de poisson.

Autre bénéfice pour la santé, privilégier la consommation de petits poissons permet d'accéder aux bonnes graisses, tout en limitant le risque d'exposition à certaines substances toxiques et aux métaux lourds qui s'accumulent dans les produits marins.

Afin de préserver les ressources de notre planète, pensez à privilégier l'achat de poissons avec certification pêche durable, ils sont reconnaissables aux labels ASC (pisciculture) et MSC (poisson sauvage), indiqués sur les emballages.



Le poisson peut être donné vers 6 à 7 mois, lors de l'introduction de la viande et dans les mêmes proportions. Seuls les poissons panés sont à éviter<sup>3</sup> en milieux d'accueil.

Pour les enfants plus grands, récalcitrants aux odeurs plus fortes, le petit truc peut être d'intégrer, par exemple, la sardine dans une sauce tomate ou dans un peu de fromage blanc ou de fromage frais, façon « rilette ». La viande peut être remplacée par 10 à 15g de filets de maquereaux ou de sardines hachés ou écrasés, en fonction de l'âge de l'enfant.

### POUR EN SAVOIR PLUS :

- Voir Flash Accueil N°4 « Poisson d'avril ! »

1 Voir Grille des menus avec fréquences conseillées ou Brochure « Chouette, on passe à table ! » ONE 2014 – p.48

2 Brochure « Chouette, on passe à table ! » ONE 2014 – p.60

3 Brochure « Chouette, on passe à table ! » ONE 2014 – p.38 : « Au moment de la cuisson, la panure absorbe une quantité importante de graisses cuites qui ne sont pas recommandées. La cuisson au four ne limite pas suffisamment la consommation en graisses cuites car ces produits sont précuits dans la graisse ».

**M**ÉLI-MÉLO DE PÂTES AUX LÉGUMES ET MAQUEREAU Pour 4 enfants

Temps de préparation : 10 minutes

Temps de cuisson : 20 minutes

**Ingrédients**

- 200 g de poivron rouge
- 200 g de courgette
- 400 g de coulis de tomate ou 2 tomates fraîches
- 120 g de petites pâtes (poids cru)
- 60 g de filets de maquereaux au naturel en conserve
- 1 à 2 cuillères à soupe d'huile d'olive pour la cuisson des légumes
- Herbes de Provence

**Préparation**

- Laver le poivron et la courgette
- Peler et couper très finement le poivron
- Couper très finement la courgette
- Faire revenir le poivron dans un peu d'huile d'olive
- Ajouter les morceaux de courgette, laisser mijoter 10 minutes
- Ajouter les tomates ou la sauce tomate et laisser mijoter le temps nécessaire
- Assaisonner la préparation avec des herbes de Provence
- Mixer le tout
- Pendant ce temps, faire cuire les pâtes comme indiqué sur le paquet mais sans saler l'eau
- Mélanger les légumes et le maquereau avec les pâtes
- Ajouter les 2 cuillères à café d'huile d'olive

**Bon appétit !**

Nathalie CLAES et Amal ALAOUI  
Cellule diététique  
Direction Santé/ONE



## CADASTRE DU PARC IMMOBILIER DES MILIEUX D'ACCUEIL

L'Office réalise actuellement un cadastre du parc immobilier des milieux d'accueil collectifs. Cet état des lieux a un double objectif :

- Objectiver les éventuelles prises de décisions relatives aux infrastructures
- Réaliser des projections financières en matière de subsides utiles à la rénovation ou à la transformation de certains bâtiments utilisés par des milieux d'accueil.

Dès lors, l'ONE a souhaité mener une enquête auprès de vous pour permettre de récolter toute information utile en cette matière.

Quelques exemples de questions posées : date de construction du bâtiment, performance énergétique, superficies des espaces intérieurs et extérieurs, système de verrouillage de la porte d'entrée...

### Nous comptons sur votre participation !

Cette enquête est disponible en ligne sur le site internet de l'ONE.

Possibilité de la recevoir en version papier sur simple demande à l'adresse mail suivante : [raphael.gauthier@one.be](mailto:raphael.gauthier@one.be)

Merci de votre précieuse collaboration,

Raphaël GAUTHIER  
Conseiller à la Direction Accueil Petite Enfance

## RACONTE-MOI UN LIVRE...

### UNE CONTRIBUTION À L'ÉVEIL CULTUREL EN MILIEU D'ACCUEIL

« On joue à se faire peur...un peu, pas trop mais avec beaucoup de plaisir...»

Loup se poulèche les babines, il va mordre dans un super, méga, giga sandwich, assis bien confortablement, le dos contre le mur. Non loin de là, passants et piétons, sont particulièrement inquiets. S'ensuit une folle cavalcade tout autour du pâté de maison pour tomber nez à nez avec...loup : « Ben quoi vous n'avez jamais vu un loup qui mange... ». Les piétons interloqués lui souhaiteront un bon appétit avant de reprendre leurs jambes à leur coup...

Ce petit cartonné tout simple sait y faire... il fait monter la tension crescendo, les personnages s'en sortent à l'aide d'une pirouette et puis,... reprennent la fuite à perdre haleine...

Une trouvaille qui fera passer des heures de plaisir au tout-petit, bien à l'abri dans les bras d'un adulte protecteur. Sans en avoir l'air, il amène tout doucement les lecteurs (peu importe leur âge !) vers

une compréhension d'un élément particulier lié à la peur : cette dernière est parfois injustifiée et le fait de l'émulation du groupe.



« Y a un loup ! »,  
Matthieu MAUDET,  
Loulou & Cie,  
L'école des Loisirs, 2017

Diane Sophie COUTEAU  
Responsable Cellule transversale  
Administration générale de la Culture  
Service Général de l'Action territoriale

## ATTACHE-TÉTINES : QUELLES SONT LES RECOMMANDATIONS DE L'ONE ?

Début novembre 2017, la presse annonçait que plusieurs modèles d'attache-tétines avaient été retirés de la vente pour non-conformité aux normes de sécurité européennes.

**Les attache-tétines sont-elles dangereuses pour l'enfant ?**

Une attache-tétine est pour les parents un accessoire pratique et souvent très utile. Une attache-tétine répondant aux normes européennes (longueur et de grandeur des éléments qui la composent) n'est pas dangereuse pour l'enfant.

« Le retrait de plusieurs attache-tétines s'inscrit dans le cadre d'une campagne européenne dont les objectifs étaient de contrôler la conformité et la sécurité des tétines et attache-tétines présentes sur le marché européen et de veiller à ce que les produits non conformes et/ou dangereux soient retirés du marché.

Les attache-tétines sont de 2 types :

les « fonctionnelles », composées d'un ruban et d'un système de fixation au vêtement et les attache-tétines « jouet » qui ont une valeur ludique car elles comportent un élément jouet (une peluche, des perles, etc.).

Les attache-tétines ont été testées et 3 d'entre-elles « fonctionnelles » ont été identifiées avec un risque grave. Elles ont été retirées du marché, rappelées chez les consommateurs et notifiées dans le système européen d'alerte pour l'échange rapide d'informations sur les produits dangereux. Dans les 3 cas, la fixation côté vêtement de l'attache, composée d'un clip était trop grande et présentait un risque de coincement et de blessure. Deux d'entre elles présentaient en outre un risque de coincement des doigts.

Ces 3 attache-tétines devront être adaptées avant de pouvoir être remises sur le marché. »<sup>1</sup>

Il s'agit des 3 modèles suivants :

- Attache-tétines composée d'une fixation métallique côté vêtement et d'un ruban en tissu de plusieurs motifs (hibou, nuages, carrés, crocodiles, etc.).  
RAPEX : A12/0636/17  
Marque : Trixie, Les rêves d'Anais  
Modèles : owl, clouds, diablo, flock, balloon, pebble, cats, squares, freckles, crocodiles...  
Référence : 073  
Code EAN : 5420047050731
- Attache-tétine composée d'une fixation en plastique côté vêtement et d'un ruban en tissu blanc avec des motifs bleus ou roses.  
RAPEX : A12/1413/17  
Marque : Badabulle  
Références : B011209 (rose) et B011208 (bleu)  
Batch : 3615-1379  
Code EAN : 3661787004611



- Attache-tétine en matière plastique de différents modèles.  
RAPEX : A12/0347/17  
Marque : Tigex  
Nom : Disney Baby  
Code EAN : 3159921010463  
Références concernées :  
80600221 (Disney Baby, Winnie)  
80602265 (modèle rose)  
80602266 (modèle bleu)  
80602829 (Hello Kitty)  
80602269 (Winnie)

### QUELLES SONT LES RECOMMANDATIONS DE L'ONE ?

Une attache-tétine ne peut être utilisée en milieu d'accueil que si elle répond aux normes européennes (EN 12586), dictant notamment la longueur et la grandeur des éléments qui la composent.

En cas d'utilisation d'attache-tétine, l'ONE recommande de :

- veiller à la longueur du cordon (le plus petit possible) pour éviter tout risque de strangulation,
- veiller à la solidité de l'attache,
- veiller à ce que les éléments qui la composent soient assez grands pour ne pas être ingérés par l'enfant (risque d'étouffement),
- éviter de laisser l'attache-tétine à portée de l'enfant dans son lit au moment de la sieste ou pendant la nuit.

Ces recommandations s'inscrivent dans le prolongement des recommandations générales de l'ONE en matière de sécurité de l'environnement des bébés.

#### Pour en savoir plus :

- Le rapport de l'enquête : <https://economie.fgov.be/fr/publications/campagne-de-contrôle>

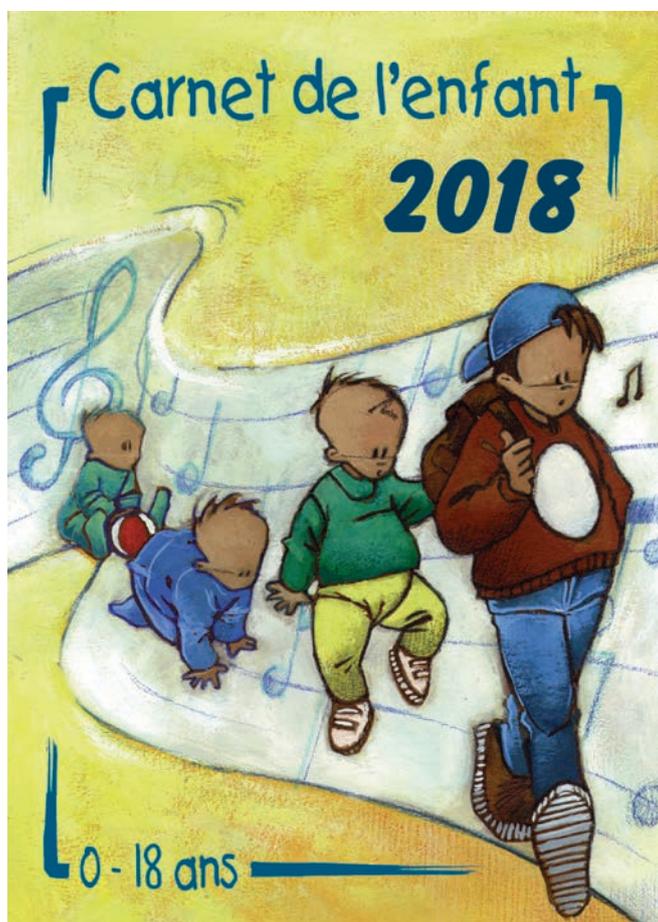
Anne BOCKSTAEL  
Service supports DCAL  
Bernard GEERTS  
Département Accueil ONE

## LE CARNET DE L'ENFANT EN MILIEU D'ACCUEIL

Document officiel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il est attribué à la naissance à chaque enfant né au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou y résidant. Quelles sont les informations utiles au milieu d'accueil ?

Le carnet de l'enfant est un outil de promotion de la santé qui vise entre autres à favoriser la communication entre les parents et l'ensemble des intervenants médicaux et paramédicaux concernés par le suivi médical de l'enfant comme le médecin traitant, le médecin spécialiste, la Consultation pour enfants de l'ONE et le **milieu d'accueil**<sup>1</sup>.

C'est la raison pour laquelle il doit toujours accompagner l'enfant. Les parents en sont par ailleurs informés au moment de l'inscription de leur enfant dans le milieu d'accueil, via le Règlement d'Ordre Intérieur.



### UN VÉRITABLE JOURNAL DE BORD DE LA SANTÉ DE L'ENFANT DE 0 À 18 ANS !

Le carnet de l'enfant permet au milieu d'accueil de :

- Vérifier que l'enfant est en ordre de vaccination,
- Connaître le poids de l'enfant en cas d'administration de médicament comme le paracétamol,
- Renseigner le médecin, lors de la Consultation dans le milieu d'accueil collectif, sur la santé globale de l'enfant. Ce dernier doit également pouvoir y noter ses observations, celles du personnel du milieu d'accueil et les vaccins que l'enfant aura éventuellement reçus avec la date de vaccination, l'étiquette du vaccin, son cachet et sa signature,
- D'avoir connaissance d'une annotation éventuelle d'une prescription médicale signée par le médecin,
- D'accompagner l'enfant s'il doit être transféré à l'hôpital.

Le maintien à jour des informations concernant le suivi de la santé de l'enfant permettra par la suite d'assurer une bonne transition avec le service PSE (Promotion Santé à l'École).

### Le carnet de l'enfant, version 2018

Le contenu du carnet a été entièrement revu et la période couverte par celui-ci a été étendue à 18 ans.

### Pour en savoir plus :

Un Air de Familles sera prochainement diffusé sur le site Internet de l'ONE et abordera l'importance de cet outil de communication, au service de la promotion de la santé de l'enfant : rendez-vous sur [www.one.be](http://www.one.be)!

Mélanie LESTERQUY  
Référente Santé ONE  
Hainaut - Namur

## LES TEMPS DE REPAS DANS LES MILIEUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE : UN PLAISIR !



### Outil d'analyse du cadre de vie et de l'offre alimentaire dans les milieux d'accueil.

L'outil « *Les temps de repas dans les milieux d'accueil de la petite enfance : un plaisir !* » est le fruit d'un partenariat entre l'administration subrégionale de l'ONE du Hainaut et l'Observatoire de la Santé du Hainaut.

Il invite les milieux d'accueil (MA) à réfléchir le cadre de vie proposé aux enfants, en particulier, lors des repas.

À travers l'exploration de grilles abordant l'**offre alimentaire**, les **lieux** et l'**organisation des prises de repas**, l'**encadrement**, les **apprentissages alimentaires** ou encore, les **sanitaires**, l'outil offre une vision globale des temps de repas.

Cette « photographie » permet aux professionnels des MA de définir leurs priorités et d'échelonner le travail d'analyse, en fonction de leur rythme et de ce qui leur paraît réaliste. L'équipe peut alors repérer les éléments soutenant la prise d'habitudes alimentaires bénéfiques à la santé mais aussi, ceux qui peuvent la freiner.

Ce support se veut avant tout un outil de concertation, un facilitateur d'échanges au sein du MA (direction, puéricultrices, personnel (para)médical, de cuisine et d'entretien...). Construit avec les professionnels de la petite enfance (Coordinatrices accueil, diététiciennes et Conseiller pédagogique de l'ONE...), il a été testé en milieu réel (18 MA ont contribué à la finalisation de l'outil).

L'alimentation du tout-petit, indispensable à son développement physique, est aussi un vecteur de jeux et d'apprentissages sensoriels, relationnels et socioculturels. Cette approche éducative, développée dans un environnement de vie cohérent, contribue à l'acquisition progressive, par l'enfant, de son autonomie et d'habitudes alimentaires saines

(idéalement en complément des habitudes de table familiales).

Depuis le début de la diffusion de l'outil, en mars 2016, des témoignages de MA précisent les premiers changements mis en place : harmonisation des pratiques, adaptation de la quantité de viande, achat de mobilier ergonomique pour les puéricultrices, réorganisation des repas pour réduire le bruit, initiation des petits au tri des déchets, suppression de la vaisselle en plastique...

Cette démarche montre que le champ d'actions est varié et surtout... possible pour un « mieux manger », « un mieux grandir » et un « mieux vivre » pour tous.

#### Envie d'en savoir plus ?

L'outil est disponible en téléchargement sur le site de l'OSH [observatoiresante.hainaut.be](http://observatoiresante.hainaut.be) ou en version papier (uniquement pour les MA situés dans le Hainaut) sur demande à [observatoiresante@hainaut.be](mailto:observatoiresante@hainaut.be)



Sophie GÉRIN  
Observatoire de la Santé du  
Hainaut  
Département Milieux de Vie  
et Territoires  
Province de Hainaut

## MON CARNET DE BORD PROFESSIONNEL : L'AVENTURE CONTINUE SUR LE WEB !



C'est l'aboutissement de plusieurs mois de réflexion, de travail et de concertation : le nouveau site [www.moncarnetdebord.be](http://www.moncarnetdebord.be) vient directement en support au classeur « Mon carnet de bord professionnel ».

Vous pouvez donc y télécharger chacune des fiches du classeur. Toutefois, ce nouveau site n'est pas juste la transformation du classeur en format web, c'est une véritable extension interactive et durable qui se mettra au fur et à mesure en place, notamment à travers des articles, des témoignages, des conseils, des vidéos et bien d'autres contenus pertinents. Vous aurez aussi prochainement la possibilité de vous créer un compte en ligne personnel afin d'avoir accès à votre carnet de bord, à tout moment, depuis votre ordinateur et/ou smartphone.

### DES SÉANCES D'INFORMATION DESTINÉES À TOUS EN MAI ET JUIN 2018

Envie de venir vous informer sur l'outil ? Une séance d'information, tout public, est organisée dans chaque province et dans la capitale. Pendant deux heures, nous vous ferons découvrir l'outil dans sa globalité mais aussi, le site web qui y est dédié.

Inscriptions gratuites en ligne sur [www.moncarnetdebord.be](http://www.moncarnetdebord.be)

	DATE et HORAIRE	VILLE	SALLE	ADRESSE
1	Judi 17/05/18 10h-12h	Namur	Coworking Solutions Namur Salle « Cloud »	Rue Marie-Henriette 6 5000 Namur
2	Judi 24/05/18 14h-16h	Bruxelles	Administration centrale ONE Bruxelles Salle A	Chaussée de Charleroi, 95 B 1060 Bruxelles
3	Mardi 29/05/18 10h-12h	Mons	CRES asbl Grande salle	Route d'Obourg, 30 7000 Mons
4	Judi 07/06/18 10h-12h	Louvain-la-Neuve	Auditoire UCL Mercator 4	Place Louis Pasteur, 3 1348 LLN
5	Judi 21/06/18 10h-12h	Liège	Espace Belvaux Grande salle	Rue Belvaux, 189 4030 Grivegnéer
6	Mardi 26/06/18 10h-12h	Libramont	ASR ONE Luxembourg Grande salle	Rue Fleurie, 2 bte7 6800 Libramont -Chevigny

### DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Vous souhaitez être accompagné(e) dans l'utilisation des outils proposés dans votre carnet de bord professionnel mais aussi, dans votre réflexion d'une manière générale ?

C'est possible via un « Bilan de compétences » pour les professionnel(le)s expérimenté(e)s souhaitant faire le point sur leurs compétences et projet(s) professionnel(s).

Les professionnel(le)s en début de carrière peuvent être accompagné(e)s dans leur orientation et/ou projet(s) de formation, via le dispositif « **Evolutio** » : le conseil en évolution professionnelle.

Plus d'information sur [www.moncarnetdebord.be](http://www.moncarnetdebord.be).

### ENVIE DE COMMANDER DES CLASSEURS CARNETS DE BORD ?

Rendez-vous sur le site [www.moncarnetdebord.be](http://www.moncarnetdebord.be) (rubrique « Commander la farde ») pour passer votre commande de classeurs gratuitement. Suite à celle-ci, il vous est également possible de manifester votre intérêt pour une séance d'information et de découverte de l'outil sur site dans votre institution, à destination de votre(vos) équipe(s).



### Un compagnon de route qui vous suit dans chaque moment de votre parcours professionnel

Le carnet de bord professionnel est un outil personnel à destination de tous les professionnel(le)s des milieux d'accueil d'enfants reconnus par l'ONE, tous secteurs confondus, tant privés que publics. Organisé en huit fiches pratiques, il apporte un soutien à votre développement professionnel et à votre parcours de formation.

### SERVICE CONSEIL CARNET DE BORD PROFESSIONNEL

Vous avez besoin d'aide dans l'utilisation de votre carnet de bord ? Vous cherchez des pistes de présentation de l'outil pour votre équipe ? Vous souhaitez être mis en contact avec une personne ressource ?

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes vos questions par mail ou par téléphone.

Julien MOUTON & Audrey VANDERBRUGGEN  
[carnetdebord@apefasbl.org](mailto:carnetdebord@apefasbl.org)  
 Tél. : 02 229 20 19

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la participation de l'ONE



2019

2018

2015

2017

2016

2014

Cette rubrique vous permet de jeter un coup d'œil dans le rétroviseur pour vérifier si vous avez bien reçu les dernières communications envoyées aux milieux d'accueil 0-3 ans.

Il vous en manque une ? Elle est disponible sur simple demande par courriel [flashaccueil@one.be](mailto:flashaccueil@one.be)

### TOUS LES MILACS

08/03/2018 - Réduction d'impôts pour garde d'enfants: exercice 2018, revenus 2017

14/03/2018 - Communication sur le plan d'urgence nucléaire

### AEA - PO INDÉPENDANTS

12/04/2018 - Déduction fiscale des frais professionnels pour les travailleurs indépendants

### SAEC DU SECTEUR ASSOCIATIF

07/02/2018 - Récupération de la prime du non marchand payée indûment

### MASS - ME

08/01/2018 - Éveil culturel dans les structures d'accueil de la petite enfance

28/03/2018 - Communication Imprimés CE 2018

## VOUS SOUHAITEZ DES EXEMPLAIRES SUPPLÉMENTAIRES\* DU FLASH ACCUEIL POUR VOTRE ÉQUIPE ?

Envoyez vos coordonnées complètes  
et le nombre d'exemplaires souhaités sur :  
[flashaccueil@one.be](mailto:flashaccueil@one.be)

Pour recevoir le Flash Accueil en version  
électronique, inscrivez-vous à la  
newsletter !  
[www.one.be](http://www.one.be)

\*dans la limite des stocks disponibles



## IDÉES, RÉFLEXIONS À RETENIR



## PISTES DE TRAVAIL À ENVISAGER...



### ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

ALAOUI Amal  
ANZALONE Sylvie  
BOCKSTAEL Anne  
BOUVY Anne-Françoise  
BUISSERET Gaëlle  
CLAES Nathalie  
COUTEAU Diane-Sophie  
CULOT Brigitte  
FORTEMPS Anne  
GAUTHIER Raphaël  
GEERTS Bernard  
GERIN Sophie  
GILSON Eddy

GILSOUL Laurence  
GOOSSENS Xavier  
HENRIET Céline  
KAIN Florine  
LALOUX Florence  
LESTERQUY Mélanie  
LEYDER Stephan  
MARCHAND Brigitte  
MORALES Ingrid  
MOUTON Julien  
PAPILLON Héloïse  
PERIN Stéphanie  
SONCK Thérèse  
SPRINGUEL Inès

VANDERBRUGGEN Audrey  
VANDERHEYDEN Nadine

Crèche Bienvenue aux tout petits  
AEC - Mme FONDEUR  
HA La pause Grenadine  
ME L'Arche de Noé - Inès BOUVE  
ME Les Moussaillons - Mme HONHON  
SAEC La Jardinière - Nathalie HUBERT

### Remerciements au Comité

#### de rédaction

**MISE EN PAGE**  
BACHELY JEAN-FRANÇOIS  
DUJARDIN Corinne  
VINCENT Dominique  
**EDITEUR RESPONSABLE**  
Benoît PARMENTIER  
Chaussée de Charleroi, 95  
1060 Bruxelles

**TIRAGE** 5200 exemplaires  
**N° D'ÉDITION** D/2018/74.80/31